

Rapport moral et d'activité
du 01.04.2019 au 31.03.2020
France Bois Forêt

19^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 23 septembre 2020

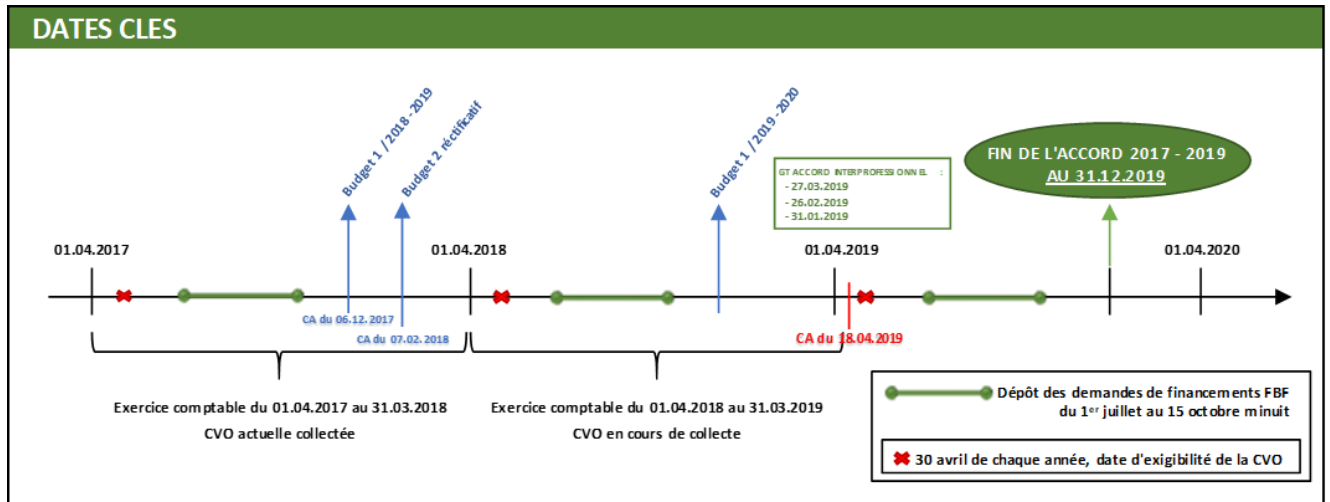
CAP 120 - Siège de France Bois Forêt - PARIS

Chapitre 2 : Rapport moral et d'activité du 01.04.2019 au 31.03.2020

19^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 SEPTEMBRE 2020 AU CAP 120, PARIS

Rapport moral et faits marquants 2019 – 2020



INTRODUCTION

Chers collègues, chers contributeurs, chers Amis,

J'ai l'honneur de vous faire lecture du Rapport moral & d'activité de notre Interprofession nationale pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Comment vous le dire ... ? France Bois Forêt a-t-elle connu une année bouleversante ? J'ajouterai aussi éprouvante depuis sa création en 2004 ?

Ce fut une rude année !

Tout a commencé au début de notre exercice comptable avec l'inattendu et dramatique incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, suivi de notre Assemblée générale extraordinaire du 18.04.2019 qui a adopté nos nouveaux Statuts et son Règlement intérieur et pour se finir par le confinement généralisé du pays le 17 mars 2020... Ce fut tout aussi rare qu'imprévisible de surcroît.

D'autant que des manifestations et une grogne sociale au préalable se généralisaient sur tout le territoire avec pour tout étendard de simples gilets jaunes..., entraînant une grève nationale des transports ferroviaire, déjà les prémices d'un changement d'habitudes, puis survient l'annonce d'une Pandémie le Covid-19 et son confinement presque inéluctable ; ajoutons-y les dégâts consécutifs à la sécheresse, incendies plus dévastateurs, les ravages des scolytes, les menaces de la prolifération du nématode du pin, la peste porcine africaine, les multiples constats et l'accélération des conséquences du changement climatique, les réactions exacerbées d'une petite partie de la société civile et de ces « néoruraux » contre les coupes rases, maladie de Lyme...et j'en passe.

Toutes ces épreuves, nous les avons vécues et surmontées comme une course d'obstacles sans pour autant avoir solutionné tous les problèmes car de nombreux paradigmes nécessitent des actions fortes et volontaristes des pouvoirs publics et bien au-delà de nos frontières aussi.

Une Interprofession nationale trouve sa force grâce à l'énergie que consacrent ses membres et il est important de remercier avant tout les contributeurs de la CVO : propriétaires forestiers publics et privés, les communes et collectivités, les industriels et les entreprises,... sans oublier ceux qui ont permis de faire avancer nos programmes, les Administrateurs, les Présidents de Comité de développement R&D et Communication et les animateurs et co animateurs de groupes de travail, les directeurs, délégués et responsables des organisations membres Actifs et Partenaires.

Nous signalerons les légitimes et inéluctables mouvements démocratiques des instances qui composent FBF, comme le départ de Pierre Gautron Président de LCB et du Codev com et saluons ici celui qui lui a succédé, Jean Louis Camici.

Nous remercions Jean-Marc Aurand qui a assuré l'intérim de la direction générale de l'ONF durant un an et a été distingué Commandeur de la Légion d'Honneur.

L'arrivée de M. Bertrand Munch qui a pris sa suite le 06.01.2020 avec les fonctions de directeur général de l'ONF et la désignation comme suppléant Patrick Falcone ; à lui nous lui souhaitons une nouvelle et heureuse poursuite professionnelle car nous avons appris en août son départ pour le CGAER au 1^{er} octobre.

On notera l'élection du nouveau Président du Sysso Vincent DORLANNE et sa présence fidèle pour la Section Spécialisée Pin Maritime.

Nous adresserons un message de bienvenu à Sylvain Rochet Président d'IBC Ingénierie bois construction, une association professionnelle de référence devenue membre Partenaire de FBF le 24.06.2020 ; créée en 2000, c'est un regroupement national des bureaux d'études techniques et d'experts (bâtiments et génie civil) à compétence bois, composante nationale transversale de la Filière bois construction française.

Aussi le Conseil a adressé ses félicitations pour les distinctions de la promotion du 1^{er} janvier 2020 aux grades d' :

- | | | |
|---------------|----------------------------------|------------------------------|
| - Officier à | Mme Emmanuelle Bour - Poitrinal, | CGAER ancienne SG de FBIE |
| - Chevalier à | Mme Françoise Alric | Adjointe au DG de la FNCOFOR |
| - Chevalier à | M. Antoine d'Amécourt | Président de Fransylva |
| - Chevalier à | M. Luc Charmasson | Président du CSF bois |

Que tous ceux qui ont œuvré dans la discrétion et dans l'efficacité soient également remerciés pour leur patience et leur dévouement.

Nos amicales pensées vers Philippe Gourmain qui cédera sa charge de Président des Experts Forestiers de France à son successeur dans quelques jours également.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs personnalités durant cette année : le Professeur Christian Péronne dans le cadre de notre collaboration face à la maladie de Lyme et notre participation sur des populations tests de forestiers ; le journaliste Stéphane Thébaud animateur de l'émission « La Maison France 5 » depuis 20 ans et Jean-Marc Frantz créateur et producteur de l'émission sur France TV ; Georges Henri Florentin ancien DG de FCBA et président du Comité France Bois 2024 dont la mission est de consolider la place du bois français pour les installations Olympiques et paralympiques 2024.

Cette introduction ne serait pas complète si nous n'évoquions pas la Commission des finances de l'Assemblée Nationale qui a demandé à la Cour des comptes de réaliser une enquête sur la structuration de la filière forêt - bois et ses performances économiques et environnementales.

Celle-ci a été confiée à Mme Christine de Mazières, conseillère maître et M. Jérôme Perdreau, auditeur, en qualité de rapporteurs. Mission qui a duré plus de huit mois période Covid incluse.

Nous vous rappellerons à travers les différents chapitres qui suivent les principales actions qui ont été menées dans l'intérêt général de notre filière forêt-bois et dans le cadre des missions de l'Interprofession nationale, sur la base des cinq thématiques suivantes :

1. **ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2020 à 2022**
2. **UNE COLLABORATION POSITIVE AVEC FRANCE BOIS RÉGION ET LE RESEAU DE PRESCRIPTEURS**
3. **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNICATION**
4. **COMITE DEVELOPPEMENT R & D avec focus sur les RETOURS D'EXPÉRIENCES, DIAGNOSTICS**
5. **CRÉATION DE LA *FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE*, sous l'égide de la Fondation de France ; RECONSTRUIRE LA CHARPENTE EN BOIS DE NOTRE-DAME DE PARIS.**

1. **ACCORD INTERPROFESSIONNEL**

Nous avons formulé auprès de l'Administration et selon les règles de l'art une demande d'extension de l'Accord interprofessionnel de FBF pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2022.

Tous les trois ans nous validons et ratifions en Conseil d'administration la volonté de renouveler notre Accord interprofessionnel signé pour la première fois en décembre 2004.

Pour se faire et préciser certains points dans la rédaction de l'Accord suite aux évolutions techniques des membres représentatifs signataires, il a été constitué un Groupe de travail issu des membres du 1^{er} et 2^{ème} Collège.

Les Textes de référence pour la représentativité des organisations professionnelles, qui a servi de toile de fond sur la méthodologie rédactionnelle, sont les suivants :

- ▶ Code rural et de la pêche maritime : article L. 632-4 du CRPM
- ▶ Instruction conjointe du 15 mai 2007, pour l'extension et l'homologation des accords conclus par les interprofessions agricoles
- ▶ Instruction technique DGPE/SDC/2016-231 du 16 mars 2016
- ▶ Instruction technique DGPE/SDC/2019-67 du 29 janvier 2019

Comme vous le savez un Arrêté du 27 décembre 2019 portant extension de l'Accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2020-2022 a été publié au JO le 31.12.2019.

Pour en arriver là et en quelques mots, voici par quelles étapes nous avons été amenés à rédiger notre Accord :

Quelques dates de réunions du GT Accord en novembre-décembre 2018 : Siège FBF – collecte des informations juridiques, jurisprudence, remontées des contributeurs, etc., plusieurs réunions ont été nécessaires les 31 janvier, 26 février 2019, 27 mars 2019 puis le texte soumis aux deux cabinets d'avocats-conseils de FBF, Cabinet Alinéa et Cyril d'Estienne du Bourguet.

Ces étapes furent toutes validées progressivement par les membres actifs de FBF.

Comme il en est l'usage, on notera les points significatifs du nouvel Accord interprofessionnel 2020-2022.

- ▶ Taux inchangés (7 taux) par rapport à la période 2017-2019 (et précédemment).
- ▶ Pas de changement d'assiette de cotisation (13 assiettes), à part renforcement du texte sur les bois aboutés, collés, traités et imprégnés.
- ▶ Changement du terme « Contribution Volontaire Obligatoire » par « Contribution Interprofessionnelle Obligatoire ».

✚ **l'acronyme « CVO » est maintenu afin de ne pas ajouter un risque de confusion.**

Aucune objection sur la nouvelle rédaction achevée et validée par le Groupe de travail et notre Conseil d'administration en a fait l'examen.

Le dépôt a été effectué à la DGPE du MAA (Accord + représentativité des OP) le 19 avril 2019 pour son examen.

Conformément aux Statuts du 18.04.2019, le texte de l'Accord Interprofessionnel et son annexe sont maintenant définitivement rédigés et soumis aux votes du Conseil. Ils sont adoptés à l'unanimité des Collèges et à l'unanimité de chacun de ses membres du 1^{er} et 2^{ème} Collège sans aucune réserve.

Notre Accord et son arrêté d'extension sont depuis cette date sur le site *franceboisforet.fr*.

Il aura fallu une année pour une rédaction apaisée et surtout compléter des aspects techniques innovants.

2. FRANCE BOIS RÉGION :

Certains d'entre vous connaissent mon attachement à la Région d'Orléans, lieu qui m'a conduit à participer en tant que simple adhérent et modeste propriétaire forestier à suivre les travaux d'Arbocentre.

Petit détail, c'est aussi le siège de nos commissaires au compte le cabinet Orcom depuis 2006, fruit du hasard cette région est en toute modestie « un vivier » pour FBF...

Mais c'est un moment fort que je veux souligner...

Avec beaucoup de sincérité, les relations historiques entre France Bois Région et FBF ne peuvent se résumer par un seul évènement filière dont leurs représentants ont le savoir-faire... vous l'aurez compris, il s'agit des fameuses UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE FRANCE BOIS RÉGION qui eurent lieu à NANTES. Un évènement qui reflète la qualité de leurs actions sur le terrain et un moment privilégié de rencontres informelles, de discussions amicales, de liens de confiance renforcés.

Les 5 et 6 septembre 2019 les universités d'été avec le réseau des interprofessions régionales sous la présidence de Christophe Gleize étaient inaugurées.

Aujourd'hui comme bien d'autres personnes, j'exprime nos regrets de ne pas avoir à partager ces moments informels de la « rentrée 2020 » avec des universités studieuses et conviviales... mais ce n'est que partie remise en 2021...

Christophe Gleize empêché pour raisons personnelles a pu compter sur Christian Ribes, vice-président pour assurer la cohésion et l'accueil des participants sous le soleil nantais.

Il a remercié tous les participants de leur venue à Nantes et rappelle que le réseau de FBR est un levier très puissant pour transmettre et développer des valeurs communes.

Le réseau est au service de la filière et sa contribution dans les Régions est reconnue et par conséquent légitime.

La Région appelée aussi « le terrain », est une source essentielle d'informations et d'innovations au service de toute notre filière forêt-bois.

Les questions de recrutements, de formations et de l'attractivité des métiers sont des problématiques partagées par tous, auxquelles il convient de se préoccuper encore davantage et d'y répondre auprès de toutes les générations.

Il est important de vous faire partager que ces moments conviviaux et d'expression permettent à toute la filière et les représentants d'Institutions publiques et privées de participer aux travaux de notre filière : unité de lieu et unité de temps pour une réussite !

Nous n'éluderons pas les rares tensions et désaccords qui peuvent survenir dans une « famille » comme la nôtre dont celle sur les questions de financements des programmes à partir de la CVO.

Par exemple FBF considère que l'animation du réseau est du ressort des fonds propres de FBR, à partir de la cotisation de ses membres par exemple.

C'est ainsi qu'une **contestation de M. Christophe Gleize, Président**, suite à la décision du CA de FBF du 18.04.19 concernant la répartition des 30 K€ correspondant à l'« animation du réseau » et sa ventilation aux interprofessions : Normandie, Centre Val de Loire et Bretagne de 10 K€ chacune, a été formulée en séance du Conseil.

Je vous invite à lire dans ce présent rapport le chapitre sur le bilan des activités des actions menées grâce aux financements de la CVO pour la « prescription du matériau bois français » dans les régions.

Nous rappellerons que 670 K€ de CVO ont été alloués pour les programmes avec le réseau FBR des prescriptions en Région.

Et que nous n'avons de cesse de suggérer aux représentants de FBR de multiplier les demandes de financements auprès du Codifab qui durant cet exercice 2019 n'a engagé que 40 K€ de taxe affectée - rappelons-le ! - .

A titre indicatif les régions couvertes PROFESSION BOIS et GRAND-EST représentent pour chacune un accompagnement de 90 K€ de CVO et pour la Nouvelle Aquitaine 100 K€.

Francilbois pour la région Île-de-France est quant à elle en complète réorganisation et tous les espoirs sont permis dans les prochains mois de voir une renaissance d'une structure indispensable pour cette région qui représente plus de 12 millions d'habitants ... Cette structure, je le rappelle avait bénéficié de 238 K€ de soutien de 2015 à 2018...

Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir à la suite de la présentation *par Jean-Philippe Bazot*, la nouvelle animatrice du réseau Mme Laure Plum à qui nous avons souhaité bonne chance dans son passage des fruits et légumes au matériau bois.

3. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNICATION

Il est important de rappeler que le CA a décidé un redéploiement de la campagne de communication de FBF pour 2019 au-delà de la campagne générique, dont vous avez déjà vu et apprécié les évolutions, nous voulons dire **le B to B**.

L'objectif de cette campagne est bien de développer les usages du bois en général et bien évidemment aussi de développer les usages du bois français, en mettant en évidence ses vertus (au-delà des circuits courts) et de permettre la mise en place d'outils industriels de création de valeur ajoutée par l'augmentation des débouchés.

Les résultats de ces campagnes seront suivis grâce à des indicateurs dont le principal sera l'évolution de la consommation de bois (en général et français) en fraction de m³ par habitant.

Communication générique & Synthèses des propositions d'actions CONSTRUCTION & EMBALLAGES en 2019 et 2020.

Avec le concours de deux consultants, l'un pour la Construction Mathieu Foulonneau et l'autre pour l'Emballage : Philippe Dupuy.

Nous avons voulu rassembler les sujets prioritaires selon les membres de FBF concernés directement ou indirectement, tout en rappelant le cahier des charges initial de la campagne 2017-2020.

Finalité de la campagne de communication

1. Donner une plus grande visibilité à la filière forêt-bois
2. Augmenter en volume la consommation du bois en France
3. Accroître les parts de marchés pour la production domestique

Axes prioritaires pour l'année 2019

- **Communication générique depuis le lancement de la campagne, utilisation outils existants**
- **Secteurs prioritaires identifiés en fonction des volumes et de leurs potentiels :**
 - Construction
 - Emballages

Pour chacune des deux thématiques un plan d'actions :

- **Déterminer** les priorités
- **Prioriser** la diffusion des outils réalisés ou existants en fonction des cibles
- **Fixer** le calendrier des actions
- **Préciser** par action retenue les Prestataires et les budgets
- **Coordonner** avec les OP et les interprofessions régionales

Axe communication B to B

Dans les deux secteurs sélectionnés (Construction et Emballage) parce qu'ils représentent à eux deux 80 % du marché français, il est démontré que le lobbying, l'influence, l'information, la formation des décideurs que doit faire la filière est une priorité.

Pour cela FBF doit dégager des moyens pour accompagner les OP dans la réalisation de cet objectif prioritaire.

Il faut partir de l'existant, il se fait déjà beaucoup de choses dans la filière, pour consolider ces actions et les amplifier de manière coordonnée. FBF devra en particulier s'appuyer sur le réseau des interprofessions régionales et travailler en collaboration avec les OP de l'aval de la filière.

Le marché de l'emballage :

Porter un discours transversal de la caisse, la palette et l'emballage léger, sur les atouts intrinsèques du bois et par rapport aux autres matériaux (comme le plastique et le carton) il s'agit de CONSTRUIRE (ou d'AMPLIFIER) les MESSAGES.

Appuyer les OP pour aller rencontrer, influencer les grands donneurs d'ordre : Entreprises, Logisticiens, Grande distribution,...

Avec un Budget : 500 K€ TTC soit 150 K€ par « emballage » + 50 K€ de réserves

Il y aura trois grands leviers d'actions : Prescription et lobbying, Communication B to B, Fédérer la filière

Actions transversales sur le Contact alimentaire, le Recyclage, l'Economie circulaire, salons professionnels

Le marché de la construction : CONSTRUIRE (ou AMPLIFIER) les MESSAGES

Appuyer les OP pour aller rencontrer, influencer les DECIDEURS : Marchés publics, les maires, Présidents de communautés de communes, Présidents de Département et de Région, l'Etat (le meilleur exemple que l'on peut citer est la Solideo avec France Bois 2024), les bailleurs sociaux ; Marchés privés, les Entreprises, les promoteurs, les maîtres d'ouvrage, les particuliers (au travers des entreprises de construction et des prescripteurs).

Grâce aux réseaux des Architectes, Promoteurs, Bureaux d'études BE, Bureaux de contrôle...

Priorités dans l'axe Prescription & lobbying B to B avec les évènements suivants : Salon des maires et Batimat

B to B Batimat : rappelons que le visitorat est composé d'Artisans & entrepreneurs (35%) ; de Prescripteurs / MOE / MOA (19%) ; de Négociants & distributeurs (18%) ; de Fabricants (16%) ...

Notre message : la matière première

- Le bois, l'arbre, la forêt, atouts du matériau bois en termes environnementaux, gestion durable, traçabilité, certification PEFC...

Les produits de construction BOIS et les ouvrages

- Bois massif de structure, lamellé-collé, bois massifs reconstitués, poutres en I, CLT, panneaux de contreplaqué, panneaux de process (OSB), matériaux biosourcés ...
- Mise en avant des innovations techniques : traçabilité, détection optique de reconnaissance des essences, mixité à base d'ossature bois, mesures *in situ* du confort dans l'habitat...
- 8 à 10 conférences techniques : Statistiques bois dans la construction & prospective en 2030 et 2050, Jeux Olympiques, Certification, traçabilité, Réduction empreinte carbone, charpente en bois de Notre-Dame de Paris, ...

Un partenariat a permis de voir la construction *in situ* d'une véritable maison en douglas et épicéa français avec **Arteck, en bois certifié PEFC** en collaboration avec France Douglas.

La participation au Plateau TV Batijournal a permis de débattre avec des sujets d'ateliers originaux.

B to B Salon des maires et des collectivités locales les 19-21 novembre 2019 : nous étions donc au SMCL avec ses 800 stands, ses 48 000 visiteurs, et 500 journalistes pour 80 conférences.

Avec les compagnons du Devoir et du Tour de France nous avons installé avec leur autorisation exceptionnelle la maquette de la **flèche de Notre Dame** (2.7 m)

Ainsi qu'une structure en chêne représentant une section de la charpente de Notre-Dame de Paris (échelle 3/4 ou à 75% du réel) réalisée avec des apprentis charpentiers du CFA de Gennevilliers (92) en formation chez les compagnons du Devoir à Gennevilliers. La structure se compose de deux fermes (type ferme n°7 de la Nef de l'édifice) et de 8 chevrons formants fermes.

Associant nouvelles technologies et savoir-faire, l'espace a remporté un très vif succès populaire, attirant nombreux visiteurs, élus et ministres.

La FNCOFOR, qui disposa d'un espace de 35 m² au SMCL a rappelé qu'il est très important de coordonner nos efforts et l'optimisation des deux stands à l'égard des élus et des visiteurs. Ainsi un parcours bois fut installé et des événements d'un espace à l'autre furent l'occasion de déambulations positives.

« CONSTRUCTION »

Rappels Budget : 1.500 K€ TTC. Trois grands leviers d'actions : Fédérer la filière, Prescription et lobbying, Sensibilisation « tout-public ».

En résumé, le Conseil d'administration a proposé que les salons professionnels ou grand public trouvent parmi les membres de FBF un « chef de file » : pour le SMCL ce sera la FNCOFOR, pour BATIMAT ce sera conjointement FBF / FNB et les membres directement concernés, pour le SIA ce sera Fransylva, pour CIB à Nantes ce sera FNB, etc.

Ce principe de « chef de file » est expérimental et pourrait s'appliquer les moments venus pour le Forum bois construction (avril 2020 reporté), ou Forexpo (15 au 17 juin 2020 reporté également).

Un calendrier des manifestations et événements pour le second semestre 2019 et le 1^{er} de 2020 a été mis en place mais le Covid-19 a été « un partenaire déloyal » au premier trimestre 2020...

Nous avons lancé des Partenariats innovants avec le très réputé PALMARES des architectes et bureaux d'études depuis plus de vingt ans : L'EQUERRE D'ARGENT, Concours conçu et organisé par le Moniteur (25.11.19) ; Puis des intégrations dans le Cahier technique du bâtiment avec un dossier spécial PNCB bois français en octobre ; l'AMC (journal des architectes) : il s'agit d'un co-routage numéro spécial Lettre B avec interview de Stéphane Thébaut.

Avec la célèbre émission TV « La Maison France 5 » (LMF5), nous avons réalisé 6 intégrations dans l'émission diffusée sur France 5, une émission spéciale bois français de 90 minutes : tournage effectué les 18-19 juin à Nantes.

Dans cette volonté de poursuivre une présence télévisuelle régulière afin de toucher le plus grand nombre au même moment, nous avons lancé une étude de faisabilité de **programmes courts** (type

Leroy Merlin « *du côté de chez vous* ») pour la période 4^{ème} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020 avec 40 séquences prévues d'une minute.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en séance du Conseil d'administration Messieurs Stéphane THEBAUT, journaliste et animateur de l'émission et de Jean-Marc FRANTZ, coproducteur et créateur de l'émission.

Il était très important de s'interroger et de poser la question suivante à nos invités : « *En bientôt 20 ans de présence sur les écrans de TV, quel a été le regard sur le bois au début des émissions LMF5 et quel est celui d'aujourd'hui ?* ».

Mais aussi : « *Quelles suggestions pourriez-vous nous faire pour développer mieux l'appétence des consommateurs au bois... ?* » (*rénovation, construction, isolation, aménagements intérieurs, extérieurs, énergie...*)

« *Comment selon vous et votre prisme de la télévision, convaincre les donneurs d'ordre, élus, architectes, de choisir le bois ?* »

Vous êtes à l'origine des films courts « *Du côté de chez vous* » : *quels retours d'expériences en faites-vous ?* » ...

Nous avons pu grâce à ces échanges, partager des moments de grande qualité afin de mieux comprendre les attentes du public à l'égard du matériau bois et les grandes tendances d'aménagements intérieurs et extérieurs qui se dessinent pour les années à venir.

Nous avons à la suite développé les multiples sujets d'actualité sur les *billboards* ou messages courts de 12 " juste avant et juste après l'émission :

- ▶ Réaliser six séquences sur le bois français « en intégration » dans les émissions LMF5, avec la recherche des sites et des témoins professionnels.
- ▶ La ville de Nantes a été le théâtre de l'émission spéciale 100 % bois,
- ▶ Chaîne dédiée avec l'émission spéciale de 90 ' composée de plusieurs chapitres
- ▶ Les réseaux sociaux de France TV...

Les autres secteurs pour la communication générique : Bois NRJ, reboisement, plantations, récolte et gestion durable ne sont pas oubliés et sont utilisés pour ces intégrations également ...

Les détails et l'organisation générale de cette formidable Aventure, vous les retrouverez dans le chapitre Codev com de ce rapport général.

Je me limiterai à quelques chiffres clés pour se rendre compte des efforts considérables qui ont été mis en place pour valoriser nos savoir-faire de forestiers et de la transformation du matériau bois.

Entre janvier 2019 et fin décembre 2019 :

- **445 billboards ont été diffusés avant et après l'émission LMF5 en prime time.**
- **Pour la même période 108 billboards ont été diffusés avec l'émission « Silence ça pousse »**
- **36 minutes en six séquences spécialisées et proposées par FBF ont été réalisées et intégrées à l'émission LMF5**
- **36 minutes en six séquences ont été diffusées dans Silence ça pousse »**
- **6 intégrations appelées les « Ambassadrices » de la sylviculture et de l'exploitation forestière ont été réalisées spécialement**
- **90 minutes d'une émission digitale spéciale bois**

On ne remerciera jamais assez les « Ambassadrices » de l'ONF, d'Alliance forêt-bois, du Sysso, de la scierie Josso pour leur implication dans ces séquences qui ont été tournées dans l'Yonne, en Moselle,

dans le Morbihan, en Gironde, en Haute Vienne et les Landes, avec des sujets forts en contenus avec la sylvicultrice DFCI, l'exploitation, la scierie, la technicienne, l'opératrice, la conductrice et pour finir la chargée d'approvisionnement, ...

Merci à Chantal, Alix, Nathalie, Virginie, Claudine, Diane !

A voir et à revoir sur France TV en replay et sur notre site.

Programmes courts « *Laisse entrer la nature ©* »

A la suite de ces constats positifs et sans tarder, nous avons procédé au lancement de la réalisation de 40 courts métrages de deux minutes (1 + 1 minute) pour diffusion au 1^{er} trimestre 2020 sur France TV.

Il aura fallu :

- Un titre tel que : « **Laisse entrer la nature ©** » qui capte l'attention et devenu marque déposée par nous.
- Une musique originale et qui sera répétée à chaque séquence
- Des lieux simples, originaux, qui inspirent le bien-être et la proximité de la nature
- Une thématique qui soit cohérente autour du bois
- Des sujets représentatifs de nos savoir-faire
- De vrais gens qui témoignent
- Un message filière différent pour informer le téléspectateur de nos actions en faveur de la forêt et du matériau bois
- Négocier et respecter les contraintes juridiques spécifiques de ces programmes sur les chaînes du groupe France TV

Contexte

- Un matériau fédérateur : le bois
- Des atouts pour l'innovation, la modernité, le patrimoine et la lutte contre le changement climatique
- Une communication via différents canaux et vers les professionnels et le grand public

Objectifs

- Donner envie d'utiliser et de consommer le bois français
- Prendre position fortement sur le courant porteur de l'harmonie avec la "Nature en France"
- S'inscrire par ces deux choix, dans le quotidien des gens, dans la modernité, dans leur avenir

Démarche

- Développer une série de 40 programmes courts de 1' en TV en Prime Time (20 h 50) et déclinés en format 2' sur le digital
- Créer un réel intérêt éditorial auprès du grand Public
- Dans un concept fédérateur généraliste, la série permet une multiplication de discours, d'exemples, d'intervenants et de messages

Diffusion à partir du 3 janvier à fin mars 2020

Nous avons réalisé une enquête qualitative après la période de déconfinement en juin 2020 et les résultats sont très encourageants, la perception des téléspectateurs soit plus de 36 millions au total. Un constat, la concordance avec les effets Covid... étrange en effet, mais la recherche de plus de naturalité, d'espace vert et de bien être avec ce qu'apporte le matériau bois est bien perçu comme la matière renouvelable et répondant à ces problématiques.

Certains disent : « *il y a eu la communication d'avant Covid qui sera différente de celle d'après...* »

Nous pouvons leur répondre que sans connaître l'impact du Covid sur la communication avant son apparition, nos programmes courts sont déjà des réponses à la communication d'après...

Nous avons mis en place une Veille e-réputation avec une structure : Data Observer

Notre intention est une meilleure Maîtrise de notre environnement des réseaux sociaux et de consolider des outils d'aide à la décision.

Permettant ainsi de mieux suivre le débat public et l'image de la filière sur la toile, d'identifier les tendances et anticiper les crises, de suivre les détracteurs et les « influenceurs », de créer et diffuser des réponses.

Une collaboration FBIE et FBF a été mise en place et a permis de rédiger un vade-mecum « anti fake news ».

(Que vous retrouverez dans ce rapport général en suivant)

4. COMITE DEVELOPPEMENT R & D avec focus sur les RETOURS D'EXPERIENCES, DIAGNOSTIC

Une nouvelle fois, nous vous invitons à appréhender plus en détails dans le chapitre présenté dans ce rapport général qui leur est consacré, les 120 programmes de l'exercice.

Je voudrais une fois n'est pas coutume faire un focus sur le travail de diagnostic, d'audits et d'évaluation des programmes financés avec les fonds de la CVO.

Dans les deux rapports de la Cour des comptes en 2013 puis plus récemment en mai 2020, dans nos Statuts, dans notre Règlement intérieur tous précisent et rappellent l'importance de ces évaluations.

L'initiative de la démarche est bien rappelée dans le Règlement intérieur, que les actions d'audits ou de retours d'expériences (REX) sont explicitement identifiés parmi les Recommandations de la Cour des comptes du 16.11.2013 comme un élément de progrès et de contrôles.

Extrait du rapport de la Cour des comptes mission 2005 à 2011 :

« Recommandations n°9 :

« Renforcer l'évaluation des actions qu'elle (FBF) finance en axant cette dernière sur les résultats au regard des bénéfices attendus pour la filière et selon des méthodes éprouvées ».

7.3.11 Evaluations :

Les programmes devront proposer au moins deux indicateurs afin de permettre d'évaluer la ou le performances, ces indicateurs seront contractuels.

Le Comité suit la mise en œuvre des dossiers retenus par France Bois Forêt et les engagements financiers en cours d'exercice.

Le Comité est susceptible de diligenter l'évaluation ou l'audit d'un ou plusieurs programmes en fonction de la pertinence recherchée dont celle d'envisager la reconduction d'un programme.

Les audits sont décidés sur propositions du Comité de développement, du Bureau, du CA ou du Directeur général.

L'Audit est un sujet toujours sensible...en effet, lorsque l'on diligente un audit ou un retour d'expérience il existe dans un premier temps (seulement) un sentiment de stupéfaction : « pourquoi ce programme est-il audité ? », « pourquoi pas celui-ci ou celui-là ? ... », « quelle perte de temps », « quelles dépenses inutiles ... »,

Je vous laisse deviner les suites des remarques...

Bref lorsque l'on a dépassé les premières heures de l'annonce de la mission, on observe un réel intérêt non pas seulement de ceux qui vont lire l'audit mais des audités eux-mêmes.

Voilà pourquoi ...

Rassurés par les modalités de la procédure, de son usage positif et constructif, les REX serviront à mieux valoriser certains points du programme, mesurer son efficacité, sa perception dans la filière, comment optimiser ses résultats...voir parfois à ne pas poursuivre telle ou telle méthode... essayer davantage, ne pas reproduire une erreur passée...bref tout sert dans un audit.

Son ultime finalité est d'éclairer les membres du Conseil d'administration de FBF pour une poursuite de son financement si un programme se représente par exemple.

Faut-il reconduire et sous quelle forme ? Modifier les axes de travail et valoriser ce qui servira au plus grand nombre et à la filière en particulier ; Il existe aussi la possibilité de poursuivre les travaux de recherches ou de mise à jour dans ces cas une nouvelle demande de financements devra être formulée.

Cette année trois audits ou REX ont été diligentés apportant un éclairage passionnant sur les résultats obtenus et les façons d'y parvenir.

EMOBOIS, Codev « Restitution 1 » le 10.07.2019 par la Société : Salva Terra

FRENCHTIMBER (promotion des sciages produits bois français), Codev « Restitution 2 » le 15.10.2019 par la Société : Nomadéis

Je profite de ce moment pour signaler le rôle essentiel de la petite équipe de Frenchtimber qui accompagne au quotidien et à l'autre bout de la planète nos industriels et exportateurs de produits bois français transformés.

Ils sont allés sur tous les continents (sauf l'Australie) et participent activement et avec dévouement à ce travail de fourmis de prospection des marchés et d'ambassadeurs de notre filière.

FOGEFOR (promotion des sciages produits bois français), Codev « Restitution 2 » le 15.10.2019 par la Société Salva Terra.

Nous avons pu constater que les OP membres de FBF Actifs ou Partenaires, partageaient et comprenaient davantage les actions financées en assistant aux restitutions des consultants de sociétés spécialisées en la matière ; pour certains ce fut de vraies découvertes et peut-être modifiant des idées reçues sur la masse de travail que certains programmes représentent.

Je signalerai un programme particulièrement symbolique en cette période d'incendie et de risques multiples en forêts celui dénommé : « POINTS DE RENCONTRES DES SECOURS EN FORÊTS »

Programme interprofessionnel qui concerne très directement la sécurité des personnes en milieu forestier isolé :

Ainsi ils ont collaboré ensemble : la FNEDT, l'UCFF, la FNCOFOR, l'ONF, la FNB, l'IGN.

Nous reviendrons vers vous afin de vous tenir informé des résultats de ce programme qui est INDISPENSABLE et ESSENTIEL pour les forestiers isolés et les autres en cas d'urgence. Parfois la vie dépend de si peu dans un milieu devenu dangereux...

Dans ce même registre la Prévention et la maladie de Lyme sont une préoccupation de nombreux forestiers et ce sujet nous a permis de rencontrer à l'initiative de la FNCOFOR, le Professeur Christian Péronne et une proposition de protocole tests, suites aux orientations FAVORABLES CA de FBF du 19.04.2017 a été signée.

Le Covid a placé d'autres urgences mais la borrelia poursuit son action destructrice...

Comme chacun le sait, la maladie de Lyme est une maladie infectieuse transmise par piqûres de tiques, provoquée par une bactérie de forme spiralée appelée Borrelia burgdorferi. La maladie de Lyme et par extension les maladies vectorielles à tique constituent un problème majeur de santé publique. La maladie de Lyme a été reconnue comme maladie professionnelle.

Quelques mots de la Section Spécialisée Pin Maritime

FBF a été invité à la 102^{ème} AGO du SYSSO. Le nouveau Président Monsieur Vincent Dorlanne qui est depuis très régulièrement présent aux Conseils d'administration de FBF nous assure poursuivre la collaboration constructive engagée depuis bientôt quatre ans avec le SYSSO avec la SSPM de FBF comme a pu le faire son prédécesseur Bruno Lafon.

L'engagement de ceux qui composent la SSPM est de « promotionner » la CVO en France et en Nouvelle Aquitaine en particulier ; en valorisant à ce jour les 31 programmes en cours, c'est selon le Président Bruno Lafon le respect d'une démarche constructive et partagée.

On notera que les demandes de financements des programmes seront dorénavant calées avec la période officielle.

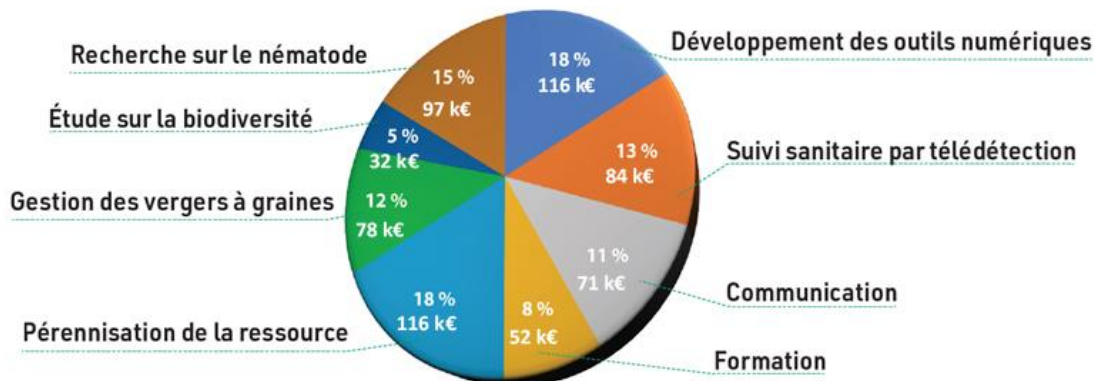
Pour mémoire

- 7 programmes en 2017 Budget : 121 K€ ;
- 11 Programmes 2018 Budget : 233 K€ ;
- 13 Programmes 2019 Budget : 292 K€

Total programmes 2017-2019 : 646 K€

Reliquat disponible 2017-2019 : 188 K€

Répartition thématique des programmes de la Section Spécialisée Pin Maritime (budget = 670 k)



Nous sommes heureux de la qualité des relations avec les représentants au sein de la SSPM et soulignons la confiance qui s'est instaurée entre les équipes de FBF siège et le correspondant SSPM M. Eric Dumontet et de ses équipes.

5. CREATION DE LA FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE, RECONSTRUIRE LA CHARPENTE DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre filière forêt-bois a été profondément attristée par la tragédie qui s'est produite ce lundi 15 avril 2019. Il s'agit de l'incendie qui a ravagé la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui nous a tous bouleversés : dans nos cœurs et notre Histoire.

Face à ce drame, l'ensemble de notre filière forêt-bois s'est mobilisé pour mettre tout son savoir-faire au service de la réhabilitation de la charpente de cette cathédrale emblématique du patrimoine français.

Parce que la forêt française représente 17 millions d'hectares et que sa surface n'a jamais été aussi importante, notre filière forêt-bois se doit d'apporter sa contribution pour faire renaître la charpente de Notre-Dame.

Jadis appelée « La forêt », son enchevêtrement de poutres en bois de chêne, chacune taillée dans un arbre différent ainsi que sa taille monumentale, en faisait une œuvre architecturale rare et reconnue par les professionnels du monde entier.

Le bois est depuis des siècles utilisé pour l'exécution des charpentes des grands monuments, sa résistance et sa durabilité font de lui un matériau de construction majeur. Pour preuve, le bois de Notre-Dame était vieux de près de 900 ans et n'avait jusqu'alors, jamais montré de signes de faiblesse.

Ainsi, comme j'ai pu l'annoncer : « Notre filière s'organise d'ores et déjà pour fournir dans les meilleurs délais les ressources disponibles en chêne français issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Il n'y a aucun doute sur le fait que la forêt dispose des ressources et qualités nécessaires. Il est de notre devoir de rebâtir la charpente Notre-Dame de Paris et d'en assurer sa pérennité à travers les âges. »

Tous les opérateurs de la filière forêt-bois sont prêts à mettre leurs compétences et leurs savoir-faire dans la construction bois au service de la cathédrale l'un des symboles du patrimoine de la France et relever ce défi colossal de la reconstruction à l'identique.

Nous avons pour cette circonstance créé un Groupe de travail appelé **GT Notre-Dame de Paris le 18.04.19, animé par Philippe Gourmain, Pierre Piveteau et moi-même**. Il a été convenu d'informer régulièrement par des Lettres d'informations nos membres et les contributeurs intéressés.

Sous forme de fiches telles que :

- Fiche ressource chêne
- Fiche charpente du XII et XIII^{ème} siècle
- Fiche résistance au feu, moyens de prévention et de lutte contre les incendies

Depuis le mois de mai 2019, nous avons organisé une tournée forestière en Normandie pour le représentant du Ministère de la Culture, M François Calame, François Bonnet, directeur adjoint de l'ONF et Philippe Gourmain qui avaient identifié des chênes dans les massifs de Conche, Bellême, Senonches et Perche. Non seulement, les bois correspondent aux besoins mais M Calame a été conquis par leur qualité.

Cela nous a aussi permis de comprendre que seuls les entrants nécessitaient des arbres de gros diamètre (80 cm et plus). En effet, les arbalétriers de 12 à 13 m sont issus de bois peu décroissants de diamètres 40 à 50 cm maximum. Ce sont des bois classiques dans les belles futaies de chêne. Les autres pièces sont plus modestes et posent encore moins de difficultés.

Le 9 mai, nous étions tous les trois « convoqués » au Ministère de la Culture pour présenter notre projet. Nous avons remis les deux premières fiches et rappelé la dimension fortement collective et symbolique de notre action. Par ailleurs, en se positionnant comme l'unique interlocuteur pour la fourniture des bois et débits, nous réglons le problème de l'éparpillement des mécènes, au moins pour cette partie bois. Le message est parfaitement passé et il nous reste à convaincre sur les questions de résistance au feu, de prévention et de lutte immédiate. C'est l'objet de cette troisième fiche que nous venons de finaliser.

Sur le plan technique, nous avons le sentiment d'avoir fait le maximum. Il nous faut sans doute intervenir désormais sur le plan politique pour « cranter » définitivement la solution bois.

Nous nous y employons avec toute notre détermination.

Dans la continuité Philippe Gourmain a interrogé le Conseil sur l'opportunité de créer une fondation dite « abritée » spécial Patrimoine sous l'égide de la Fondation de France.

L'interprofession nationale se donnerait pour but de mettre en œuvre et soutenir toutes actions conformes à l'intérêt de la filière forêt-bois, visant la mise en valeur de la production forestière française au service du patrimoine bâti, notamment en réponse à plusieurs points de son objet statutaire.

Les membres de ladite Fondation FBF *PATRIMOINE* choisiraient les projets de restauration qui utilisent le bois issu de forêts françaises ayant pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».

Les membres de cette fondation pourraient soutenir des programmes emblématiques à partir des dépôts de dossiers de financement établis sur le modèle des programmes financés par la contribution interprofessionnelle obligatoire dite CVO.

Par ailleurs il est possible de faire appel à des fonds privés sous l'égide de la Fondation de France qui est reconnue fondation d'intérêt public, faisant bénéficier des dispositifs d'aides fiscales (dès lors que le fondateur/donateur est fiscalisé) et permettent une fiscalité très avantageuse au niveau des personnes physiques et personnes morales elles sont susceptibles de donner droit à un abattement de 60 % à 75 %.

Mis aux votes l'opportunité d'une telle initiative qui répond à nos préoccupations, celles consistant à mettre en valeur notre matière première et les savoir-faire dans nos territoires sur le patrimoine bâti.

Une autre façon de communiquer des multiples usages du bois issu de nos forêts.

Tout en maîtrisant les financements et favorisant la défiscalisation également pour les donateurs potentiels.

La création de la Fondation « abritée » est cohérente et valorisante pour l'Interprofession nationale. Vous avez validé cette démarche et notre contrôleur général également ; nous sommes devenus la première Interprofession nationale à être dotée d'un tel outil.

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE

Le Conseil d'administration de France Bois Forêt (FBF) du 13.06.2019 a adopté à l'unanimité des deux Collèges et à la majorité absolue des voix exprimées le principe conduisant à créer une fondation « abritée » sous l'égide de la Fondation de France intitulée :

« Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine »

Une convention a été signée entre FBF et la Fondation de France qui deviendra « fondateur » ; FBF prévoit un fonds de deux cent mille euros minimum sur cinq ans pour financer des programmes d'actions, conformément à son objet prévu dans la convention ; la Fondation de France prélèvera trois pour cent (3 %) de frais de gestion sur les décaissements et on notera la possibilité de défiscaliser les dons pour les entreprises et les particuliers selon les modalités légales en vigueur ; Les reçus fiscaux sont émis sous la seule responsabilité de la Fondation de France.

En conséquence, l'Assemblée générale ordinaire de France Bois Forêt qui s'est tenue le 26 septembre 2019 a adopté la résolution consistant à créer et financer dans le cadre d'une convention entre FBF et la Fondation de France pour une durée de cinq ans avec une dotation de deux cent mille euros minimum, la **Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine** dont l'objet est le suivant :

Le *Fonds* a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».

Autres sujets d'actualité :

Il n'y a pas d'Interprofession nationale sans difficultés « juridico techniques » à surmonter ...

Nous ne pouvons pas laisser sous silence les multiples attaques injustifiées et menaçantes du SEFB /Syndicat exploitants filière bois à l'égard de la gouvernance de France Bois Forêt et à l'égard de certains de ses membres :

FBF a été destinataire le 03.06.2019 de deux assignations au TGI de Paris reçues le 03.06.2019 par délivrance d'huissier :

- D'une part l'assignation en référé pour séquestre de la CVO exploitants forestiers qui prévoit une date d'audience le 11.07.2019.
- D'autre part l'assignation au fond sur l'obligation d'intégrer SEFB au sein de FBF comme membre actif au titre de sa représentativité des exploitants forestiers. Calendrier des audiences non encore connu à ce moment.

Le Conseil d'administration a pris bonne note de l'ordonnance de référé du 29.08.19 suite à l'action du SEFB qui les condamne. Ainsi une Ordonnance de référé du TGI de Paris du 29.08.19 déboute et condamne le SEFB, pas de séquestre de la CVO.

Se poursuit encore aujourd'hui le procès intenté à l'encontre de FBF sur le fond en particulier : la pseudo représentativité du SEFB et sur les questionnements et motivations du refus par FBF de valider leur adhésion... ; les étapes des conclusions juridiques sont en cours et le CA sera informé du déroulé de la procédure au fil de l'eau.

Nous ajouterons que FBF a décidé de poursuivre pour diffamation et diffusion d'informations calomnieuses le SEFB.

CONCLUSION GENERALE

Ma conclusion sera courte. Merci à tous ceux qui ont contribué à l'animation de notre interprofession nationale, à nos contributeurs, à ceux qui ont accepté de participer et témoigner dans nos programmes courts pour la télévision et qui portent loin et vers le plus grand nombre, nos forêts et notre matériau bois, l'essence de notre implication quotidienne.

Durant cette période, nous avons répondu à plus de 5.528 appels téléphoniques, adressés 84.663 bordereaux et courriers, et dépassé les onze millions d'euros de CVO collectées..., notre seul record à atteindre est resté toujours le même : répondre à tous nos contributeurs avec célérité et respect quelles que soient sa déclaration et la somme versée tout en appliquant l'équité de traitement pour chacun d'entre eux.

Je suis heureux de vous avoir fait partager ces moments intenses d'une année si particulière... N'en doutez pas nous sommes les reflets d'une filière dynamique.

Nos objectifs et nos combats restent toujours d'actualité, ils prennent parfois de multiples formes :

- UNE VITRINE INTERNATIONALE :

Avec une plus grande présence du bois français dans les bâtiments des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

- UN SYMBOLE :

Avec la reconstruction en bois de France de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

- DES SAVOIR-FAIRE :

Avec la restauration de notre patrimoine historique et culturel sous l'égide de la Fondation de France

- DES FORMATIONS :

Avec les soutiens financiers de l'Etat, de la BPI et de nos collègues de la Taxe affectée vers les entrepreneurs volontaires qui entraineront dans leur sillage une démarche globale d'innovation,...

- DE LA PEDAGOGIE :

Avec les jeunes générations lors des Journées Internationales des Forêts pour lesquelles nous sommes associés depuis plus de cinq ans

- DE LA PROMOTION A GRANDE ECHELLE :

Avec les 40 programmes courts diffusés plus de 300 fois en heure de pointe sur les chaînes de France Télévisions.

Mais il reste aussi à convaincre nos concitoyens de la gestion durable de nos forêts françaises aux côtés de PEFC et d'expliquer que le « *véganisme intégriste* » est inapproprié pour nos forêts dans nos territoires.

Je voulais, pour finir, ajouter que la Cour des comptes a récemment souligné l'importance et par conséquent - selon nous - la chance de disposer d'une trentaine d'établissements publics qui conduisent des actions de recherche sur la forêt et le bois de plus de 1.200 chercheurs spécialisés dans nos domaines forestiers au sein de grandes institutions comme l'ONF et son département recherche, développement et innovation, l'INRAE (*ex INRA et IRSTEA*) dispose notamment de laboratoires dédiés à la forêt à Bordeaux, Nancy et Orléans, le FCBA et CTP, le CNPF au sein de son institut de développement forestier (IDF),... Cette chance il faut la transformer en réalité concrète et mesurable car nous comptons sur eux pour apporter des solutions face aux conséquences du changement climatique.

Comme nous formulons le vœu afin que le monde de la recherche dans son ensemble trouve très rapidement les solutions pour combattre ce fléau du coronavirus dit « Covid-19 » qui a fait tant de dégâts parmi nos contemporains et dans l'économie en général.

Merci de votre confiance.



Michel DRUILHE

Président